

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Holdings RDT-DBI

(un compartiment de EURINVEST UCITS SA, SICAV publique de droit belge)

géré par Degroof Petercam Asset Services SA

Classe I - ISIN: BE6311205940

Objectifs et politique d'investissement

Objectifs

- L'objectif du compartiment est de générer un rendement le plus élevé possible au moyen d'une gestion active.

Portefeuille d'investissement

- Le compartiment investit à hauteur de minimum 70 % de l'actif net du compartiment dans des actions de holdings ainsi que dans des actions dites de qualité, situées dans l'Espace Economique Européen (EEE) et dans des pays qui sont membres de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) mais pas exclusivement. Le risque est réparti en investissant dans approximativement 25 holdings différentes qui détiennent la plupart du temps à leur tour des actifs diversifiés.

Le compartiment pourra également investir en obligations, instruments monétaires et liquidités à concurrence de maximum 30% de l'actif net du compartiment.

Souscription/Remboursement

- Toute demande de souscription/remboursement de parts peut être introduite chaque jour ouvrable avant 11h00 (heure belge) auprès de Banque Degroof Petercam SA.

Types de Parts

- Les parts du fonds sont des parts de distribution, émises sous forme d'actions, donnant droit à un dividende.

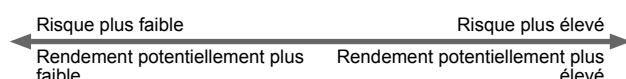
Horizon d'investissement

- Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 5 ans de leur investissement.

Note : chaque année, au moins 90 % des revenus recueillis seront versés aux détenteurs de parts de distribution du compartiment, après déduction des frais, commissions et provisions afin qu'ils puissent bénéficier du régime des Revenus définitivement taxés (RDT) conformément aux art. 202 et 203 du Code des impôts sur les revenus (CIR).

Le régime RDT est applicable conformément à l'art. 203, §2, al.2 CIR 92, pour autant et dans la mesure où ces revenus proviennent des dividendes qui répondent eux-mêmes aux conditions de déduction du régime RDT, ou de plus-values réalisées sur des actions susceptibles d'être exonérées. Ainsi, il y a perte de l'application du régime RDT pour dividendes distribués aux et plus-values réalisées sur les parts du compartiment, pour autant et dans la mesure où ces revenus proviennent de dividendes ou plus-values qui ne répondent pas eux-mêmes aux conditions qualitatives de déduction RDT.

Profil de risque et de rendement



1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

- Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du fonds.
- Tout investissement étant par nature risqué, son rendement (performance) est aléatoire. Le profil de risque et de rendement de votre investissement est reflété par un indicateur synthétique qui classe le fonds sur une échelle risque/rendement allant du niveau le plus faible (1) au niveau le plus élevé (7).
- Ce niveau de risque/rendement est calculé sur base des variations de valeur du portefeuille (volatilité) enregistrées au cours des 5 dernières années (ou sur base de simulations produites en fonction d'un indice de référence approprié si le fonds ou la classe existe depuis moins de 5 ans). Il donne une indication du rendement que ce fonds peut générer et du risque auquel votre capital est exposé mais ne signifie pas que le profil de risque/rendement actuellement affiché demeurera inchangé.
- Le niveau risque/rendement le plus bas (niveau 1) ne signifie pas que l'investissement est sans risque.
- Le profil de risque/rendement ci-affiché s'explique essentiellement par la présence d'actions dans le portefeuille.
- Le capital investi dans ce fonds ne bénéficie d'aucune garantie ou protection particulière. Vous pouvez donc perdre tout ou partie du capital investi dans ce fonds.

Certains risques ne sont pas (ou ne sont pas adéquatement) reflétés dans le profil de risque et de rendement affiché. Parmi ces risques, les risques suivants pourraient avoir une incidence importante sur le profil de risque et de rendement du fonds:

- Risque de liquidité** Certains titres financiers peuvent se révéler impossibles à vendre rapidement à un moment donné ou être vendus avec une décote.
- Risques opérationnels** Dans tout marché, et notamment dans les marchés émergents, le compartiment peut perdre une partie ou la totalité de son argent en cas de défaillance dans la garde des actifs, de fraude, de corruption, d'actions politiques ou de tout autre événement indésirable.
- Risque de gestion** Dans des conditions anormales de marché, les techniques de gestion habituelles peuvent se révéler inefficaces ou défavorables.
- Risque de contrepartie** Le compartiment peut perdre de l'argent à la suite d'une défaillance d'un acteur du marché avec lequel il est en relation.
- Risque fiscal** La pérennité de la fiscalité applicable aux SICAV RDT-DBI en Belgique n'est pas assurée et constitue donc un risque en cas de changement de gouvernement et de politique fiscale. De par son exposition géographique internationale dans des pays développés, le compartiment bénéficie des traités de non double imposition pour les dividendes qu'il perçoit à travers ses participations. Ces dividendes et les retenues à la source afférentes peuvent être affectés par des modifications de lois ou traités fiscaux dans les différents pays.
- Risque de concentration** Le compartiment est investi sur des marchés largement diversifiés (répartition mondiale sur des pays développés). La politique d'investissement veille à assurer une diversification des risques de concentration du portefeuille. En effet, le compartiment se limite à une concentration maximale à hauteur de 30% de ses actifs totaux dans un seul secteur.
- Risque d'inflation** Vu les caractéristiques de certains des marchés visés, le risque d'inflation peut exister en l'espèce.

Frais

Les frais d'entrée et de sortie servent à couvrir les coûts d'exploitation du fonds (en ce compris ses coûts de commercialisation et de distribution). Ces frais, ainsi que les frais courants et toute commission de performance éventuelle, réduisent le rendement potentiel de votre investissement.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	2.00%
Frais de sortie	0.20%

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi / avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.

Frais prélevés par le fonds sur une année

Frais courants	1.21%
-----------------------	-------

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

Commission de performance Pas applicable.

- Les frais d'entrée et de sortie communiqués sont des montants maximums. Dans certains cas, ces frais peuvent être inférieurs. Vous pouvez contacter votre distributeur ou votre conseiller habituel pour qu'il vous communique le montant effectif de ces frais.
- Le montant des frais courants communiqué est calculé sur base d'une estimation fondée sur le montant total attendu des frais annuels (lequel pourrait être déterminé par comparaison avec une classe similaire). Ce montant peut varier d'un trimestre à l'autre. Ces frais incluent les frais de transaction pris en charge par le compartiment lorsqu'il souscrit et/ou vend des parts d'un autre fonds.
- Des frais spécifiques peuvent être mis à votre charge en cas de changement de compartiment.
- Pour de plus amples informations sur l'ensemble des frais et leur mode de calcul, veuillez consulter la section 'Commissions et frais' du prospectus.

Performances passées



- Ce compartiment et cette classe ont été créés en 2019.
- Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.
- Ces performances sont calculées en Euro.
- Les performances annualisées présentées dans ce diagramme sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par le compartiment à l'exception des éventuels frais d'entrée et de sortie.

Informations pratiques

- Depositaires: Banque Degroof Petercam SA
- Une copie du prospectus et du/des dernier(s) rapport(s) périodique(s) (rapport annuel et, le cas échéant, rapport semestriel subséquent) peut être obtenue, sans frais, sur simple demande adressée au siège social (ou, le cas échéant, auprès du service financier) du fonds. Ces documents ainsi que de plus amples informations sur ce produit sont par ailleurs disponibles sur le site: <http://www.dpas.lu/funds/list>.
- Pour savoir si d'autres classes de parts de ce fonds sont commercialisées dans votre juridiction et pour de plus amples informations sur ce produit (risques, charges fiscales ou autre), vous pouvez consulter le prospectus.
- Ce fonds est un compartiment de la SICAV EURINVEST UCITS. Le fonds est un organisme de placement collectif en valeurs mobilières constitué en Belgique (Etat membre d'origine du fonds), répondant aux exigences de la Directive 2009/65/CE (Directive "UCITS IV") et soumis au contrôle prudentiel de la FSMA.
- La valeur de vos parts est publiée sur le site: www.dpas.lu et sur le site www.beama.be.
- Conformément aux dispositions légales applicables, le patrimoine du compartiment est distinct du patrimoine des autres compartiments du fonds, ce qui implique notamment que les droits des investisseurs et autres créanciers de ce compartiment sont limités aux actifs de celui-ci.
- La législation fiscale belge peut avoir une incidence sur votre situation fiscale personnelle.
- Service financier: Banque Degroof Petercam SA, 44 rue de l'industrie, B-1040 Bruxelles
- La responsabilité de Degroof Petercam Asset Services SA ne peut être engagée sur base d'informations contenues dans ce document que si ces informations s'avèrent trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus. Il vous est conseillé de lire ce document ainsi que le prospectus et les rapports périodiques de la SICAV pour pouvoir décider d'investir en connaissance de cause.
- Les parts détenues dans ce compartiment peuvent être échangées contre des parts d'un autre compartiment du fonds, et ce conformément aux modalités prévues dans le prospectus.
- La politique de rémunération actuelle est disponible sur <http://www.dpas.lu/Media/Files/www.dpas.lu/Degroof-Petercam-Group-Remuneration-Policy>. La politique inclut une description de la manière dont sont calculés les rémunérations et avantages et l'identité des personnes en charge de leurs attributions. Un exemplaire papier est disponible gratuitement sur demande.